

-K.D-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 11 décembre 1957.-

N° 683/AI.14

OBJET:
Doléances UGIRASHEBUJA

Monsieur UGIRASHEBUJA

à

M U N A N I R A



Monsieur,

En réponse à votre lettre du 2 décembre,
je vous informe qu'il vous est loisible de demander appel
auprès du Tribunal du Mwami.

Je ne vois pas en quoi je pourrais vous aider
en écoutant vos doléances puisque de toutes manières
il ne m'appartient pas de revoir la sentence, si injuste
soit-elle à vos yeux, rendue par le tribunal de territoire.

Agréez, Monsieur, mes civilités.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
DE MAN.J.